

Résultats Promotions Classe Exceptionnelle



BAILLY CLOTILDE
BINET CYRIL
CARPENTIER ISABELLE
CHAMPION LAURENT
CURIE CHRISTOPHE
COLIN CHRISTINE
DAUDEY ELISABETH
DEFARGE FREDERIC
DESBIEZ-PIAT ISABELLE
DUMONTEL SYLVIE
EID ARNAUD
GAVAND VERONIQUE
GIROD FREDERIC
HERBERT CHRISTELLE
JOBARD EVELYNE
LASALLE CHRISTINE
LE CORRE HERVE
LESCALIER SANDRINE
MARLET ANNE

MATHIEU NATHALIE
MICHAILLE JEAN PIERRE
MOREL LAURENT
PERTUS HELENE
POITOUT PIERRE
REVILLET GILLES
SAUTEREAU ANNIE
SIMARD EMMANUEL
THOUILLY CHRISTINE
TRAVAILLOT CHRISTINE
VAUCHER CHRISTOPHE
VERGUET ARMELLE

**Tous viviers confondus, le barème du premier promu est de 179,
La dernière promue a 58 points.**



SNUipp-FSU

Compte-Rendu CAPD Classe Exceptionnelle

Yannick Blanchard, commissaire paritaire au titre du SNUipp a siégé à cette CAPD.

En effet la loi interdit à un enseignant d'un autre grade ou étant dans la liste des promouvables de siéger.

Rappel des règles pour être promu-vable, c'est-à-dire être sur la liste d'accès à la promotion, (et non promu-e) à la classe exceptionnelle :

Un premier vivier au titre des fonctions

Pour en faire partie, il faut être PE au moins au troisième échelon de la hors-classe au 31 août 2020 et avoir été affecté pendant huit années (continues ou pas) en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé de classe unique, conseiller pédagogique, PEMF, référent handicap, enseignant dans le supérieur. Les années d'exercice doivent être entières. Les services à temps partiel sont pris en compte comme une année entière.

Un deuxième vivier au titre de l'ancienneté dans le grade

Il suffit pour en faire partie d'être au dernier échelon de la hors-classe (aujourd'hui le sixième). Dans ce cas, il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.

Le barème est constitué d'un avis transformé en points et de l'ancienneté dans la plage d'appel (les échelons de la hors-classe). L'IA devait attribuer

- 15% maximum d'excellents dans le vivier 1 (7 avis)
- 20% maximum d'excellents dans le vivier 2 (1 avis)
- 20 % très satisfaisants dans le vivier 1 (9 avis)

Le SNUipp-FSU 39, à travers sa déclaration préalable a rappelé son opposition à la classe exceptionnelle et son mandat de déroulement de carrière mettant tous les collègues sur un pied d'égalité permettant à chacun et chacune d'accéder au grade et à l'échelon le plus élevé et trouve extrêmement injuste que les avis soient figés.

Le SNUipp-FSU 39 note l'effort fait par l'IA en privilégiant la promotion de femmes à hauteur de 58% contre 42% des hommes. Cependant nous sommes encore loin du ratio de la plage d'appel : la part des femmes dans le corps PE hors classe est de 70%.

Vous pouvez nous appeler pour plus d'infos.

SNUipp-FSU